

direction des services départementaux de l'éducation nationale Nièvre



L'Inspectrice de l'Education Nationale Pré-élémentaire

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs Mesdames et Messieurs les enseignants

OBJET: Note de service n° 2

IEN Pré-élémentaire

Affaire suivie par Marie-Pierre CHAUMEREUIL

Tel: 03 86 21 70 28 ien58mat@ac-dijon.fr

DSDEN 58
Place Saint Exupéry
CS 70074
58028 Nevers Cedex

I - La réforme de l'évaluation des enseignants

La réforme de l'évaluation comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moment privilégié pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Rendez-vous de carrière et accompagnement : deux volets intimement liés dans le cadre d'un processus dynamique, inscrit dans un temps long, seul à même de permettre l'évolution des pratiques didactiques et pédagogiques.

1. Les rendez-vous de carrière

QUI?

Le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations s'adresse à tous les agents de la fonction publique. Pour l'Education nationale, il concerne les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues.

QUELS OBJECTIFS?

Les rendez-vous de carrière sont des temps dédiés pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée. Ils ont pour vocation d'apprécier la valeur professionnelle à des moments clés de la carrière et de déterminer l'avancement accéléré.

QUAND?

- Premier : avancement accéléré du 6^{ème} au 7^{ème}
- Deuxième : avancement accéléré du 8^{ème} au 9^{ème}
- Troisième : moment de l'accès à la hors-classe
- Quatrième : accès à la classe exceptionnelle

NB : les premiers rendez-vous de carrière débuteront fin novembre.

QUELLES MODALITES?

Deux volets:

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en situation professionnelle, basée sur une observation en classe pour les enseignants. L'agent peut produire tout document relatif à la situation professionnelle observée. Le temps d'observation dure une heure.

L'inspection est suivie d'un entretien avec l'inspecteur d'une durée comprise entre 45 min et 1h15 min. Cet entretien pourra suivre immédiatement le temps d'observation ou être différé en fonction des contextes locaux.

Vous trouverez à l'annexe 4 du guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants d'éducation et psychologie de l'Education nationale <u>Guide (Eduscol - 2017)</u>; un document d'aide à la préparation intitulé « Document de référence de l'entretien » annexe 4.

Il a pour objectifs:

- de permettre l'analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique ;
- de servir de conducteur pour l'entretien professionnel;
- de contribuer à nourrir les échanges.

Il comprend trois parties distinctes:

- le parcours professionnel;
- les compétences mises en œuvre dans le cadre du parcours professionnels ;
- les souhaits d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions.

Il vous est fortement recommandé de préparer votre rendez-vous de carrière, l'inspection ainsi que l'entretien qui la suit.

Un compte-rendu de rendez-vous de carrière sera renseigné par l'inspecteur. Il comprend :

- une grille de 11 compétences, issues du référentiel de compétences des professeurs des écoles, déclinées en quatre degrés de maîtrise;
- une appréciation littérale de 10 lignes (document en annexe).

COMMENT?

Vous trouverez également en annexe de la note de service un tutoriel vous permettant d'interagir avec votre inspecteur via le portail SIAE (Système d'Information d'Aide à l'Evaluation).

Pour ce faire, vous devez impérativement consulter votre adresse académique.

Vous serez informés un mois à l'avance.

2. L'accompagnement individuel ou collectif

Le volet accompagnement revêt une dimension formative : il peut être individuel ou collectif.

a) Accompagnement collectif:

Il peut concerner l'équipe pédagogique d'une école, une équipe d'enseignants inter-degrés.

Il peut répondre à une demande de l'équipe ou résulter d'une proposition du conseiller pédagogique ou de l'inspecteur. Les sujets abordés peuvent être les suivants :

- conception et mise en œuvre de projets ou de dispositifs pédagogiques;
- évolution des pratiques pédagogiques ;
- explicitation des orientations nationales et académiques ;
- mise en place des programmes ;
- · évaluation des acquis de élèves ;
- · ou tout autre besoin exprimé localement.

b) Accompagnement individuel:

Il peut être déclenché à tout moment de la carrière par l'inspecteur ou à la demande de l'enseignant pour :

- répondre aux besoins repérés à la suite d'une visite, d'un entretien ou d'une inspection ;
- avoir un regard extérieur sur sa pratique.

La visite dans la classe (et non l'inspection) et l'entretien constituent un vecteur central de l'accompagnement professionnel des enseignants.

II - Accompagnement des enseignants néo-titulaires

Un plan départemental d'accompagnement prévoit :

Pour les T1 : trois visites minimum prises en charge par les conseillers pédagogiques et des aides complémentaires éventuelles autant que de besoin conduites par les maîtres-formateurs des écoles d'application. Trois journées de formation sont inscrites au plan départemental de formation.

Pour les T2 : une visite conseil par un conseiller pédagogique, une seconde par un maître formateur.

Signé Marie-Pierre CHAUMEREUIL



Tutoriel « Rendez-vous de carrière »

Lorsque vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière, vous recevez, sur votre boite mail académique, un courrier qui prend la forme suivante :

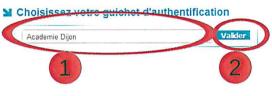
Les dates suivantes vous sont proposées pour vos rendez-vous de carrière :

- Inspection : le 17/11/2017 à 09:00 DSDEN
- Entretien avec Mme MARIE PIERRE CHAUMEREUIL : le 17/11/2017 à 09:00 DSDEN

Vous pouvez me faire connaître votre disponibilité pour ces rendez-vous, en suivant ce <u>lien</u>.

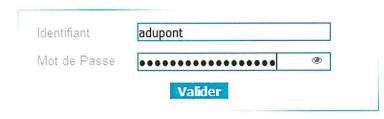
En cliquant sur « ce lien », vous allez être redirigé vers votre plate forme académique.





Dans le menu déroulant, choisissez « Académie Dijon » puis cliquez sur « Valider »

Authentification



Identifiez-vous de la manière habituelle (identifiant et mot de passe identiques à ceux de la boite courrier académique ou a Iprof)

Vous allez accéder au portail SIAE

Ce portail va vous permettre d'interagir avec votre évaluateur :



En cliquant sur ce lien vous allez pouvoir indiquer à votre évaluateur si vous acceptez la date proposée ou si vous préférez la reporter

ACCEPTER OU DEMANDE. LE REPORT DE LA DATE D'INSPECTION

Vous devez indiquer si v ceptez ou demandez le report de la date proposée pour votre rendez-vou. En cas de demande notifié attieurement de votre part, une autre convocation vous sera notifié attieurement.



Une fois ce choix fait, il vous est fortement recommandé de compléter le document de référence de l'entretien. Pour ce faire, cliquez sur le pavé à droite de la page :





En descendant sur la page vous trouverez le cadre suivant :

La préparation du rendez-vous de carrière

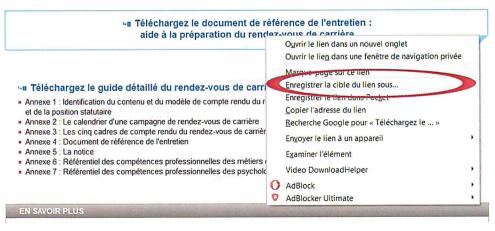
Il vous est fortement recommandé de préparer votre rendez-vous de carrière : hspection ainsi que le ou les entretiens qui la suivent.

L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le "procument de référence de l'entretien", document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière inséré en annexe du guide de l'éval ation.

Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner. Vous pouv évaluateurs rices en amont du rendez-vous de carrière ou le leur remet vors du ou des entretiens.

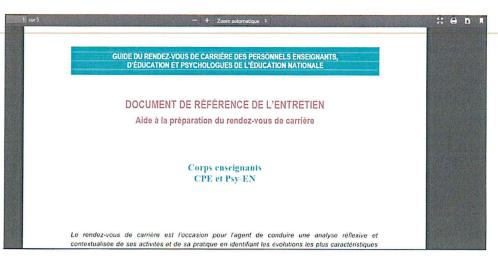
→B Téléchargez le document de référence de l'entretien : aide à la préparation du rendez-vous de carrière

Le fichier est un formulaire pdf et vous devez <u>impérativement</u> le télécharger et l'enregistrer sur votre ordinateur pour pouvoir le compléter.

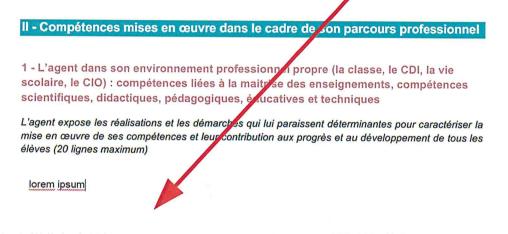


Faire un clic droit sur le lien et choisir « enregistrer la cible du lien sous » va vous permettre d'enregistrer le fichier à compléter





En ouvrant le document téléchargé, vous obtenez un formulaire de 5 pages où vous complétez les champs colorés en bleu.



Une fois cette chose faite, vous enregistrerez le document. Vous pouvez le retournez à votre évaluateur.

